



Haute-Normandie

Structure des exploitations en 2013

Par rapport au recensement agricole de 2010, l'enquête structure 2013 confirme la poursuite des tendances structurelles observées par le passé : baisse du nombre d'exploitations, agrandissement et augmentation des formes sociétaires, mais sans accélération. En revanche, elle met en évidence l'impact de la conjoncture économique récente sur la structure de l'agriculture régionale.

Dans le contexte de volatilité des prix des produits agricoles que l'on connaît depuis 2007, la conjoncture économique impacte les exploitations au moins autant que les changements structurels. L'évolution de la valeur de la production agricole permet d'en mesurer les effets. Cette valeur est mesurée par la production brute standard (PBS), indicateur synthétique qui correspond à des volumes de production moyens valorisés à un prix moyen sur une période de référence de 5 ans. Les volumes sont structurels, hormis les rendements qui varient peu, ils correspondent à des surfaces et des cheptels ; les prix sont conjoncturels, ils sont liés aux marchés.

Lors du recensement de 2010, la PBS était exprimée en coefficients 2007, correspondant à la période 2005-2009. Pour l'enquête structure 2013, la PBS est exprimée en coefficient 2010, correspondant à la période 2008-2012. En tenant compte de la réactualisation des coefficients entre 2010 et 2013, la PBS moyenne des exploitations de Haute-Normandie a progressé de 34%, passant de 108 000 à 144 000 euros. Cette forte augmentation s'explique essentiellement par la revalorisation des prix des produits agricoles entre les deux périodes de référence (+39% pour le blé, +11% pour les vaches laitières). En effet, exprimée en PBS 2007, c'est-à-dire à prix constants, la PBS moyenne n'aurait progressé que de 11%, ce qui correspond à l'aug-

mentation structurelle de la capacité de production.

Dans un contexte de prix plus favorable, les grandes exploitations sont plus nombreuses.

La PBS est utilisée pour déterminer la dimension économique des exploitations. Les petites ont une PBS inférieure à 25 000 euros, les moyennes ont une PBS comprise entre 25 000 et 100 000 euros et les grandes une PBS supérieure ou égale à 100 000 euros. Le nombre de grandes exploitations progresse de 8% entre 2010 et 2013. En part relative, elles représentent 50% des exploitations en 2013 contre 41% en 2010. Cette progression est surtout conjoncturelle. C'est une conséquence de la revalorisation de la PBS qui entraîne le basculement de 28% des exploitations moyennes en PBS 2007 dans la catégorie des grandes en PBS 2010. La baisse du nombre d'exploitations de dimension moyenne (20% des exploitations en 2010, 17% en 2013), s'explique pour moitié par ce basculement, l'autre moitié étant liée à une diminution structurelle (cessation d'activité, reprise d'une partie des moyens de production par les grandes). A contrario, la diminution des petites exploitations en part relative (40% des exploitations en 2010, 33% en 2013), est une tendance structurelle lourde. La revalorisation de la PBS n'a qu'un effet relativement limité sur leur nombre.

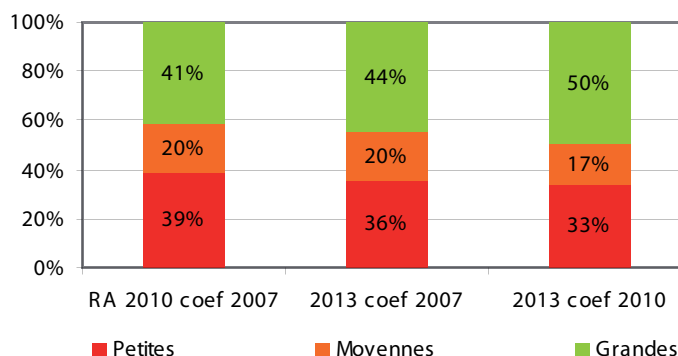
Note



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE, DE
L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

© Agreste 2015
Prix 2,50 €

Répartition des exploitations par dimension économique
Impact de la revalorisation des coefficients de PBS

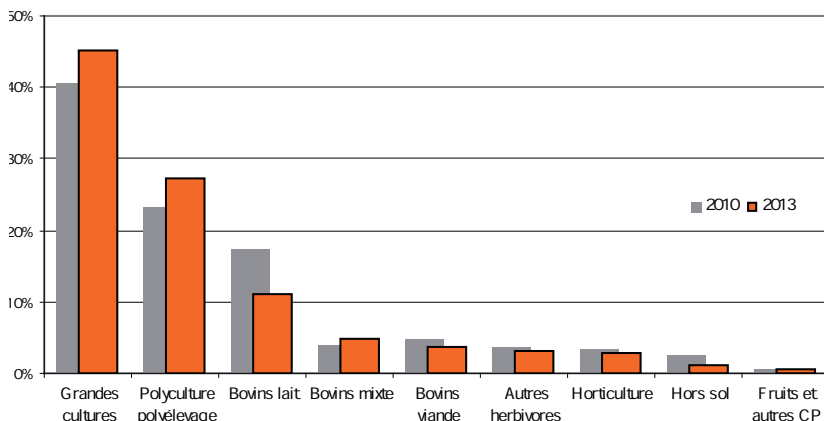


La revalorisation du prix des grandes cultures bouscule les systèmes de production

La poussée des grandes cultures observée lors du recensement de 2010 se poursuit. Elle se traduit par une augmentation des exploitations de grandes cultures et de polyculture polyélevage dans la catégorie des moyennes et grandes. Les premières passent de 40 à 45% des exploitations en part relative entre 2010 et 2013. Les secondes passent de 23 à 27%. A contrario, les exploitations laitières spécialisées baissent de 17% des exploitations en 2010 à 11% en 2013.

En réalité, il s'agit là encore, moins de réorientations des systèmes que de l'effet de la revalorisation des prix. En effet, une exploitation est considérée comme spécialisée lorsqu'au moins deux tiers de son potentiel économique sont générés par un seul atelier. Mais en Haute-Normandie, les exploitations spécialisées ont très souvent d'autres ateliers à côté de la production principale : lait et grandes cultures ; grandes cultures et élevage allaitant par exemple. Les grandes cultures étant mieux valorisées, leur poids économique augmente. Ainsi, 28% des exploitations laitières spécialisées le resteraient à prix constants, mais elles basculent dans l'orientation polyculture polyélevage en tenant compte de la revalorisation des prix. Par le même mécanisme, 8% des exploitations de polyculture polyélevage en PBS 2007 basculent en grandes cultures en PBS 2010.

Orientation des exploitations en 2013
(Moyennes et grandes)



Surface agricole, main d'œuvre, nombre d'exploitations, des évolutions peu significatives

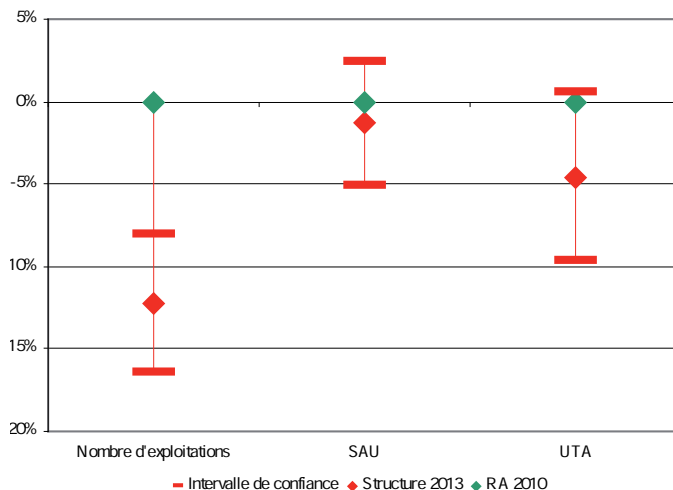
Pour la plupart des données de l'enquête structure 2013, l'intervalle de confiance de la valeur obtenue encadre la valeur obtenue lors du recensement de 2010. C'est le cas notamment pour la surface agricole utilisée (SAU) par les exploitations de la région et pour la main d'œuvre. Cela signifie tout simplement que les évolutions sont faibles et doivent être interprétées avec prudence.

D'autres sources fournissent cependant quelques indications complémentaires. Ainsi, les surfaces déclarées à la PAC en Haute-Normandie représentaient 98% de la SAU des exploitations en 2010 et n'ont diminué que de 0,1% entre 2010 et 2013.

Concernant l'emploi dans les exploitations agricoles, le bilan annuel de l'emploi agricole (BAEA), basée sur la prolongation des valeurs du recensement de 2010 à partir des données de la MSA indique une baisse de 2,7% des UTA entre 2010 et 2012.

Quant au nombre d'exploitations, la tendance est sans surprise à la baisse, mais l'amplitude de l'intervalle de confiance n'autorise pas de conclusion quant à son niveau réel. Au niveau national, la baisse est de 8%. A titre indicatif, le nombre de déclarants à la PAC en Haute-Normandie, qui représentent 80% des agriculteurs de la région, n'a baissé que de 3% entre 2010 et 2013.

Intervalle de confiance des données de l'enquête structure 2013
(évolution en % par rapport aux valeurs du RA 2010)



Répartition des exploitations selon le coefficient de PBS appliqué
Exploitations moyennes et grandes

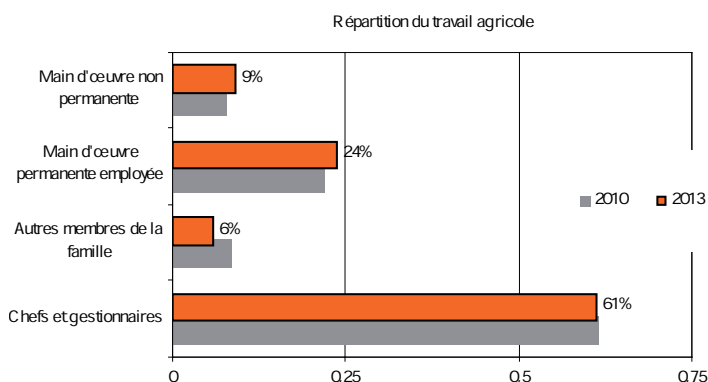
	2010 PBS 2007	2013 PBS 2007	2013 PBS 2010
Grandes cultures	41%	46%	45%
Polyculture polyélevage	23%	21%	27%
Bovins lait	17%	16%	11%
Autres orientations	19%	18%	16%

Note de lecture. Les exploitations laitières spécialisées représentaient 17% des exploitations grandes et moyennes en 2010. En appliquant les mêmes coefficients de PBS, leur proportion serait de 16% en 2013, mais en appliquant les coefficients de PBS 2010, elle passe à 11%. En nombre, l'évolution à coefficients constants montre les changements structurels, c'est-à-dire la réduction de la part du lait, voire l'abandon de cette activité, au profit d'une autre production. Elle se traduit par une baisse de 15% des exploitations spécialisées. L'évolution à coefficients actualisés montre l'effet combiné des évolutions structurelles et conjoncturelles.

Le tiers du travail agricole est réalisé en dehors de la famille

La charge de travail agricole moyenne par exploitation évolue peu depuis 2010, une 1,9 UTA en moyenne pour les exploitations moyennes et grandes. La diminution de la main d'œuvre familiale, déjà observée en 2010 se poursuit avec 6% du travail agricole contre 9% en 2010.

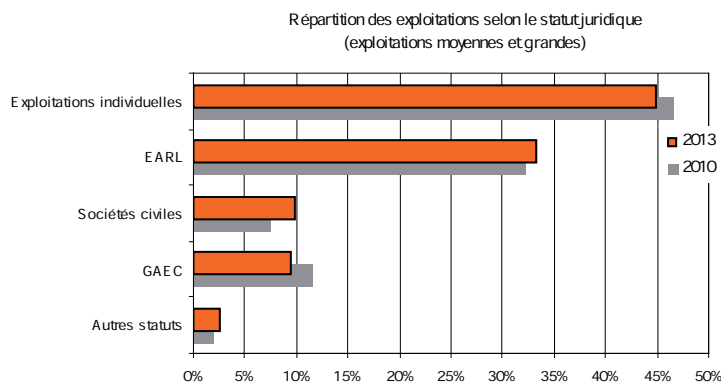
En conséquence, la part de la main d'œuvre non familiale employée dans les exploitations poursuit sa progression, elle assure 24% du travail en 2013 contre 22% en 2010. La main d'œuvre non permanente, qui regroupe le travail réalisé en prestation de service (y compris par les groupements d'employeurs), et la main d'œuvre saisonnière, augmente légèrement en part relative. La contribution des chefs d'exploitations et autres gestionnaire est inchangée, elle reste à 61% du travail total.



L'érosion des formes individuelles d'exploitation se poursuit

En considérant l'ensemble des exploitations, la forme individuelle reste majoritaire mais diminue. En 2013, 63% des exploitations ont conservé ce statut, contre 66% en 2010 et 80% en 2000. Cette érosion est en grande partie liée à la diminution du nombre de petites exploitations, presque toutes individuelles. Pour les moyennes et grandes en revanche, la forme sociétaire s'est imposée déjà entre 2000 et 2010, passant de 37 à 53% des exploitations.

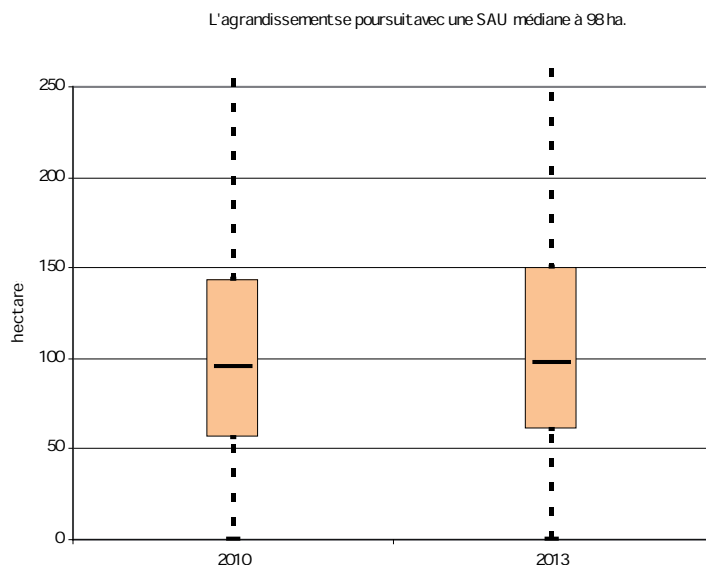
En 2013, la tendance se poursuit, mais plus lentement. Les formes sociétaires regroupent 55% des exploitations. L'EARL est la forme de société la plus prisée par les agriculteurs, elle concerne 33% des exploitations. Les GAEC déclinent encore en 2013, à 9% des exploitations contre 11% en 2010. Mais c'était avant la réforme de la politique agricole commune de 2014, qui soutient cette forme sociétaire et pourrait bien changer la donne à l'avenir¹.



Léger fléchissement de l'agrandissement pour les exploitations moyennes et grandes

Entre 2010 et 2013, la surface moyenne des exploitations moyennes et grandes est passée de 107 à 110 ha, ce qui traduit un ralentissement sensible de l'agrandissement par rapport à la période 2000-2010. La valeur médiane est de 98 ha, un quart des exploitations ont moins de 60 ha et un quart plus de 150 ha. Cependant, la revalorisation des prix masque sans doute en partie la tendance. En effet, pour atteindre 25 000 euros de production brute standard, seuil minimum pour les exploitations moyennes et grandes, il fallait 23 ha de blé en 2010 avec les coefficients de PBS de 2007.

En 2013, avec la revalorisation des coefficients il n'en faut plus que 16. Ainsi, plus de 200 petites exploitations ont rejoint la catégorie des moyennes et grandes avec 30 ha en moyenne. Sans cet apport purement conjoncturel, la surface moyenne dans cette catégorie serait de 113 ha, et on parlerait alors de légère accélération de l'agrandissement.



¹ La réforme de la PAC prévoit de maintenir le principe de transparence des GAEC qui accorde les mêmes droits à chacun des associés. Par exemple, la surdotation des 52 premiers hectares s'applique pour chacun des associés au prorata des parts qu'il détient. Dans les autres formes sociétaires, l'exploitation forme un tout quel que soit le nombre d'associé.

L'enquête structure de 2013

L'enquête sur la structure des exploitations permet de suivre les évolutions structurelles des exploitations agricoles entre deux recensements. Celle de 2013 succède au recensement de 2010, la prochaine portera sur l'année 2016.

L'enquête structure 2013 a été réalisée par sondage au printemps 2014 auprès d'un échantillon de 940 exploitations en Haute-Normandie, soit un taux de sondage de 8%. Elle porte sur la campagne agricole de 2013.

Afin de se conformer au règlement européen qui encadre le recensement et les enquêtes sur la structure des exploitations, les coefficients permettant de calculer la production brute standard des exploitations ont été réactualisés entre 2010 et 2013. Par le passé, ces coefficients étaient revalorisés tous les 10 ans. Ils sont utilisés pour déterminer la dimension économique et l'orientation technique des exploitations (voir la définition ci-dessous). Ces données sont donc en partie influencées par la révision des coefficients.

Autre changement, par rapport au recensement, la main d'œuvre n'est plus comptabilisée de la même façon. Dans l'enquête structure, elle est agrégée en 4 catégories : « Chefs ou gestionnaires » ; « membre de la famille des chefs individuels » ; « main d'œuvre permanente hors famille individuelle » et « main d'œuvre non permanente ». La catégorie des « chefs ou gestionnaires » est inchangée à l'exception des responsables d'exploitations ayant un statut de personne morale. Ces derniers sont comptabilisés avec la « main d'œuvre permanente hors famille individuelle ». La main d'œuvre familiale comprend uniquement les conjoints et parents des exploitants individuels. Les membres de la famille des gestionnaires en société sont comptabilisés avec la main d'œuvre permanente hors famille individuelle, comme les salariés permanents. Seuls les salariés employés par l'exploitation entre dans cette catégorie. Les salariés des groupements d'employeurs ou autres prestataires sont désormais comptés avec les travailleurs saisonniers et les personnels des CUMA et des ETA dans la catégorie de la main d'œuvre non permanente. Pour permettre les comparaisons, les effectifs et les unités de travail annuel (UTA) du recensement 2010 ont été recalculées selon cette nouvelle classification.

Définitions :

Exploitation agricole : unité économique participant à la production agricole et répondant aux critères suivants : exercer une activité de production agricole ou de maintien de terres en bonnes conditions agricoles et environnementale ; atteindre une dimension minimale en surface (1 ha de terres agricole ; 20 ares de cultures spécialisées) ou un seuil minimal de production (1 vache, 6 brebis mère...) ; constituer une unité de gestion courante indépendante. L'existence d'un identifiant SIRET et/ou d'un identifiant de demande d'aide de la politique agricole commune présume de ce critère.

Production brute standard : la PBS exprime le potentiel économique d'une exploitation. Elle correspond au volume annuel des productions d'une exploitation valorisées à un prix moyen calculé sur une période de référence de 5 ans. La PBS permet de classer les exploitations selon leur dimension économique en « petites », « moyennes » ou « grandes ». Elle permet également de déterminer leur orientation technico-économique (OTEX) en fonction de la part relative de chacune des productions dans la formation de la PBS totale.

Unité de travail annuel (UTA) : unité de mesure de la quantité de travail fournie sur une exploitation par l'ensemble des actifs en équivalent temps plein. Une UTA correspond à 225 jours de travail dans l'année. La conversion du nombre d'actifs en UTA permet de prendre en compte le travail à temps partiel et le travail réalisé par les salariés saisonniers et en prestation de service.

Toute reproduction ou citation, partielle ou totale, est autorisée sous réserve de la mention de la source : DRAAF – SRISE de Haute-Normandie

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE, DE
L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Directeur de la publication : Edith VIDAL
Rédacteur en chef : Michel DELACROIX
Composition et impression : SRISE
Dépôt Légal : A parution
I.S.S.N. : 1953-5813

SERVICE REGIONAL D'INFORMATION
STATISTIQUE ET ECONOMIQUE
DE HAUTE-NORMANDIE
2, rue Saint-Sever - 76032 ROUEN CEDEX
Tél. : 02.32.18.95.93 – fax : 02.32.18.95.97
Mél : srise.draaf-haute-normandie@agriculture.gouv.fr

www.draaf.haute-normandie.agriculture.gouv.fr